

Violences à la fac de droit de Montpellier : un syndicat de police répond aux accusations

La police a été très critiquée après les violences à la fac de droit. Le syndicat UNITE SGP POLICE-FO répond aux interrogations.

Après l'expédition punitive menée par des hommes encagoulés et armés de lattes de bois et d'appareils à impulsion électrique dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 mars à l'intérieur de la fac de droit, les forces de l'ordre ont été très critiquées, à travers plusieurs manifestations, pour leur "inaction" le soir des faits ou encore la "lenteur" de l'enquête qui a débouché sur les mises en examen du doyen Philippe Pétel et du professeur d'histoire du droit Jean-Luc Coronel de Boissezon.

Un témoin interrogé dans le cadre de cette affaire sensible, intervenue en plein mouvement étudiant contre la loi Vidal, a porté plainte contre un policier pour subornation de témoin. Bruno Bartocetti, secrétaire zonal de syndicat Unité SGP-FO police répond aux questions.

Avec quel ordre les policiers se sont-ils déployés alors que la force publique avait été refusée plusieurs fois au doyen et au président de l'université dans l'après-midi ?

Quand on intervient dans un lieu comme celui-ci, ça se fait sur autorisation préfectorale ou

réquisition du parquet. Mais si on sent un véritable danger réel fort ou qu'on a la certitude qu'il y a des violences, on se doit d'intervenir.

Alors pourquoi n'y a-t-il pas eu d'intervention policière à l'intérieur de la faculté pendant ou après les violences ?

La grande difficulté du travail de policier, c'est de faire cesser, dans ce cas de figure, une rixe sans l'autorisation d'accéder à la fac. C'est pas de l'inaction, tout s'appuie sur le droit. Mais comment a travaillé exactement la police sur place, je ne le sais pas. C'est pas l'intérêt de la police de laisser pourrir une situation et de se retrouver avec des blessés.

Quand les grilles de la fac rouvrent après les violences, la police est à l'extérieur. Pourquoi aucun membre du commando n'a pu être interpellé le soir même ?

Il y a d'abord eu une question de d'ordre public. À l'extérieur, il a d'abord fallu disperser la foule, les fonctionnaires auraient pu être en infériorité numérique ne sachant pas combien de personnes étaient impliquées à l'intérieur de la fac. Je

ne sais pas si les auteurs des coups étaient encore cagoulés en sortant. L'enquête déterminera si la police a fait son travail.

C'est une cinquantaine d'auditions qu'on a menée dans la semaine. C'est pas parce qu'on n'interpelle pas immédiatement les auteurs d'un délit qu'ils ne sont pas poursuivis et que la police reste inactive. Cela peut au contraire être un moyen de faire tomber la rixe. Et de mieux appréhender un groupe complet par la suite.

C'est comme dans une attaque à main armée qui tourne mal ou du trafic de stupéfiants, vaut mieux interpellé les auteurs plus tard pour éviter que ça dégénère encore plus. Et dans une affaire comme celle-ci, aussi sensible, on travaille sur ordre. Le policier sur le terrain ne prend pas d'initiative. Je ne suis pas certain qu'intervenir dans la précipitation en interpellant des fuyards soit la bonne solution. Régulièrement, cagoulés ou pas, les auteurs de faits, on les retrouve à travers les auditions, les témoignages et les traces.

../..

Comprenez-vous que cela puisse être inaudible dans le contexte de violences sur des jeunes, par des hommes masqués dans un lieu d'études, sous les yeux de professeurs ?

On est dans l'émotion, et dans une situation très tendue. Bien sûr qu'on peut comprendre ce premier regard sur les policiers, " ils sont passifs". Mais le mien est tout autre. L'enquête a été instantanée. Dans les jours qui ont suivi, on est parti sur une cinquantaine d'auditions avec des gardes à vue. Il n'y a pas eu de passivité.

Je comprends que, sur le moment, l'émotion prenne le dessus. On a des règles à respecter pour qu'une enquête puisse être solide et qu'un procureur puisse présenter un dossier ficelé juridiquement. On ne prend pas du temps pour le plaisir. Le parquet a demandé que, dans la semaine, une cinquantaine de personnes soient entendues. Elles ne peuvent pas l'être en claquant des doigts par tous les policiers du commissariat. Il faut une équipe d'enquêteurs qui maîtrisent le sujet. Et ils ne peuvent pas entendre dix personnes par jour. Une audition, ça prend du temps. À mon sens, une enquête menée sur dix ou quinze jours, c'est très rapide. Mais si on va trop vite, c'est là qu'on risque de commettre des erreurs. On prend le temps dans cette affaire pour présenter un dossier carré, professionnel, travaillé au parquet.

L'audition d'un témoin a dérapé. L'IGPN est saisie. Les transcriptions de la bande-son font état de "pressions" de la part du policier. Est-ce normal ?
Il ne faut pas que l'enquête de la fac devienne celle d'une seule audition.



Les mots employés dans ce contexte-là ne sont pas à utiliser par un policier. Il ne faut pas non plus remettre en cause tout le travail de ce policier reconnu pour être droit dans son travail. Il est évident qu'on ne peut pas cautionner ce genre de propos. Il faut se mettre dans le contexte de l'audition de quelqu'un en face de soi qui est dans la provocation. On doit se maîtriser. L'homme derrière son habit de flic est lui aussi sous tension, la pression est très forte sur ses épaules. Il a été entendu par l'IGPN. Même s'il a fauté, on ne doit pas retenir que toutes les auditions se produisent de la sorte. Humainement, le policier a peut-être cédé à la provocation de celui qui était en face de lui.

N'a-t-il pas outrepassé ses fonctions, que le témoignage soit fiable ou non à ses yeux ?

Il faut comprendre qu'une audition qui dure trois heures, c'est beaucoup de tension. Là, tout paraît simple, limpide. Ce policier de nature calme, on peut comprendre qu'il puisse céder à la provocation et à la pression. Il a des heures d'enquête derrière

lui. Pour auditionner tout le monde en une semaine, il faut travailler 15 heures par jour.

Est-ce qu'à un moment, on ne peut pas retenir une fatigue nerveuse chez ce policier. Ça fait longtemps qu'il est dans le métier, on n'a jamais eu à se plaindre de lui. La fatigue nerveuse s'exerce sur les épaules du policier quand justement on leur demande 50 auditions en une semaine. C'est comme le coup de tête de Zidane à Materazzi. Je peux comprendre que ça choque. C'est toujours des mots de trop s'ils ont été employés par un policier qui a peut-être perdu son sang-froid.

Mais je pense qu'il est important de ne pas retenir que cela dans une affaire aussi importante et aussi sensible, quand il y a eu des centaines d'heures d'audition. Il y a une audition de l'IGPN. On verra les circonstances exactes. Et peut-être que des éléments viendront atténuer le regard sombre porté sur ce policier.

Hélène AMIRAUX